



Fiche de traitement :
Jeux concours par tirage au sort
N°19 - 1 – 12/03/2014

Organisme	Tisséo-SMTC	
Traitement	Jeux-concours par tirage au sort	
Date de mise en œuvre	Avril 2014	
Finalité principale	Valoriser le réseau de transport en commun par un jeu-concours par tirage au sort	
Détail des finalités du traitement	Gestion d'un jeu concours par tirage au sort d'un ou des gagnant(s) : <ul style="list-style-type: none">○ Recueil des bulletins de participation dans une urne sur le site de l'exposition pendant la période d'ouverture (exemple : Foire Internationale de Toulouse)○ La semaine suivante, tirage au sort devant huissier d'un gagnant titulaire, d'un gagnant suppléant○ Sur une période de 15 jours la semaine suivante, remise du lot au gagnant titulaire○ A défaut, remise du lot au gagnant suppléant les 15 jours suivants	
Service chargé de la mise en œuvre	Direction de la Communication de Tisséo	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Directeur de la Communication de Tisséo	
Catégories de personnes concernées par le traitement	Toute personne déposant un bulletin de participation au concours	
Données traitées	Catégorie	Détail des données traitées
	Participant (bulletin de participation déposé dans une urne)	Civilité, Nom, prénom Adresse mail, postale Téléphone
Destinataires	Catégorie	Données concernées
	Direction de la communication	Toutes
	Publication : <ul style="list-style-type: none">- Presse locale- Publication internes et externes de Tisséo- Site tisseo.fr	Gagnant (sauf opposition du gagnant) : Nom, prénom
Durée de conservation	Les bulletins sauf les gagnants sont détruits le jour du tirage au sort. Le bulletin du gagnant suppléant est conservé jusqu'au jour du retrait de son lot par le gagnant titulaire Si le gagnant titulaire ne retire pas son lot, son bulletin est détruit à l'issue de la période de retrait. Le suppléant devient le gagnant. Si le gagnant ne retire pas son lot sous 15 jours son bulletin est détruit. Le bulletin du gagnant est détruit dès qu'il a retiré son lot. Sauf opposition du gagnant, son nom et son prénom sont publiés.	
Mise à jour	12/03/2014, création	